

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordance de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le Journal l'Abécille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le Journal l'Abécille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table with 2 columns: STATIONS and times for various routes including Paris, Orléans, and Étampes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Touiry, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,537 fr., versés par 18 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 6,827 fr. 73 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,048 fr., versés par 17 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 120 fr. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 408 fr., versés par 2 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,420 fr., versés par 8 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 1,451 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 409 fr., versés par 5 déposants dont 4 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 10 Septembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— DELAPORTE Marie-Hector, 55 ans, né à Luplanté, arrondissement de Chartres, journalier, sans domicile fixe; 6 jours de prison et aux dépens, pour filouterie (consommation de boissons et d'aliments dans un établissement sachant qu'il était dans l'impossibilité de payer).

— ANELLE Pierre-Léopold, 40 ans, marchand grainier, demeurant à Soisy-sur-Ecole; 3 mois de prison et aux dépens, pour escroquerie.

— BROCHET Alexandre Ferdinand, 45 ans, journalier à Cerny; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— MIGNOT Isidore, 39 ans, cultivateur à Gironville; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

Feuilleton de l'Abécille

DU 13 SEPTEMBRE 1875.

LA DOT DE MADAME

VI

Six mois se sont écoulés. On s'est réuni souvent, tantôt chez M. Bertesioux, tantôt chez Bernard.

Édouard Desgranges est toujours fou des dominos; il paraît s'exercer plus que jamais aux luttres oratoires chez son ami anonyme, et enfin il a conquis ses grandes entrées dans le magasin et même dans le parloir du marchand.

Quant à Paul, plus que jamais accablé de soucis et de besogne, il l'a quelquefois prié d'accompagner Louise jusque chez sa mère. Le jeune homme a conduit aussi la jeune femme au spectacle, en tiers avec une amie, et, lorsque le dimanche il leur arrive de sortir tous trois ensemble, c'est le plus souvent au bras attentif d'Édouard que le négociant confie sa femme.

Il marche, lui, devant ou derrière, les mains dans ses poches et le nez en terre, comme en quête d'une aubaine quelconque, fût-ce un portefeuille bourré de billets de banque; et encore le rendrait-il, soyez-en bien sûr.

Brave garçon! il se débat dans la ruine comme le diable dans un bénitier; il fait des prodiges d'adresse pour que Louise ait la moindre part possible de ses

— MIGNOT Jean-Louis, 43 ans, cultivateur à Prunay; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— COLLIN Jacques-Thomas, 62 ans, cantonnier, demeurant à Vayres; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— PETIT Constant-Jean-Jacques, 49 ans, tonnelier, demeurant à Mondeville; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— MAINFROY Jean-Baptiste-Frédéric, 48 ans, cultivateur à Boigneville; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— BEAUFRERE Jean-Louis, 68 ans, cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-la-Rivière; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— ALLAIRE Pierre-Charles-Amédée, 45 ans, scieur de long, demeurant à Pithiviers; 6 jours de prison et aux dépens, pour coups volontaires.

— GAUDEAU Ernest, 27 ans, négociant, demeurant à Naintré, arrondissement de Châtelleraut (Vienne); inculpé de falsification de denrées alimentaires (blé cillé), relaxé de la poursuite sans dépens.

\* \* Dans le numéro du 23 août, nous avons enregistré avec grand plaisir les succès obtenus par nos sociétés musicales au concours de Noisy-le-See.

Nous empruntons à l'Echo des Orphéons les appréciations du jury, que nos lecteurs seront sans doute satisfaits de connaître:

« Fanfare. — Etampes. — Chef, M. Delisle; 26 exécutants. — Le morceau imposé a été dit dans un bon « style, mais sa justesse n'était pas ce qu'elle aurait « dû être; de plus, le contrat n'a pas toujours fait sa « partie dans les passages en tierce. La fin a été bril- « lamment enlevée. Le morceau de choix aurait pu être « travaillé davantage. La grosse caisse frappa trop fort; « on n'entend pas assez les cymbales. En résumé, bon « ensemble et direction artistique. »

« Orphéon d'Étampes (fondé depuis trois mois). — « Directeur, M. Huet; 46 exécutants. — Chœur im- « posé. Il y a de la justesse dans l'attaque des notes;

appréhensions et de ses tracas. S'il arrive qu'il lui refuse un de ces riens onéreux qui rendent les femmes si heureuses, c'est lui-même qu'il maudit et accuse d'impuissance.

Mais certaines jeunes femmes ne savent pas apprécier ces luttres en apparence pacifiques, et bien autrement désespérées que celles du champ de bataille. Que leur font les exigences du crédit et de l'escompte? L'essentiel est qu'elles aient la robe convoitée, le mantelet à la mode, le chapeau de demain, et que leurs chères amies, mesdames telle et telle, ne se donnent pas les airs de les écraser de leur luxe.

L'oncle Bertesioux, complice sans le savoir, chantait à qui voulait les entendre les louanges de son neveu. Ce coquin de neveu avait, en effet, toutes les apparences de s'être amendé.

Au lieu de continuer à perdre son temps, à battre le pavé des deux rives, à suivre les audiences du Palais avec l'irrégularité la plus régulière, à attendre des procès qui ne venaient pas, et qui avaient, ma foi! bien raison de ne pas venir, le jeune homme s'était tout à coup découvert une grande vocation pour la comptabilité et le commerce, qu'il étudiait de préférence chez Bernard.

Ce revirement réjouissait M. Bertesioux, lequel y voyait pour son neveu de solides garanties d'avenir. Il ne déplaisait pas non plus à Paul Bernard, qui se débarrassait de toute comptabilité sur son ami.

Du reste, Édouard avait adopté un plan plus machiavélique que le précédent, et peut-être d'autant plus sûr qu'il était plus lent. Pus de séduction ouverte ni d'attaque directe. Il jouait maintenant auprès de Louise

« sa sonorité est bien fondue, et les nuances rendues « de même. La Noce de village; dès le commencement « le mouvement est un peu lent (l'entête du morceau « portant allegretto et non andante); l'effet de l'har- « monie, quoique très-bien rendue, s'en ressent. Le « rythme, autrement indiqué dans la seconde partie, « est compris et interprété comme style d'une façon « satisfaisante. En résumé, direction fort habile, très- « intelligente. »

— Jeudi dernier, vers onze heures du soir, une attaque nocturne a eu lieu sur la personne du nommé Guignon Clément, entrepreneur de bals, demeurant à Saclas. Deux individus, dont l'un masqué, qui l'attendaient sur la route, se sont rués sur lui; un vigoureux coup de bâton l'a atteint au front et l'a renversé sans connaissance. Une fois à terre, ces misérables continuaient à le frapper, lorsque le sieur Auclerc, et une autre personne, également domiciliés à Saclas, et qui regagnaient leur demeure, vinrent à passer. A leur approche, les malfaiteurs se sont sauvés. Le sieur Guignon fut relevé et conduit à son domicile. Ses blessures sont graves; cependant, comme en tombant sa tête s'était trouvée placée près de la bordure d'un caniveau, peu de coups ont porté sur sa figure. — La gendarmerie de Méréville s'est rendue le lendemain à Saclas pour prendre des informations, et les magistrats instructeurs du tribunal d'Étampes se transportent aujourd'hui sur les lieux pour procéder à une enquête. — Cette attaque ne peut être attribuée qu'à une vengeance, car ces individus n'ont pas cherché à voler le sieur Guignon.

— Mercredi dernier, un incendie a éclaté dans une grange de la ferme de la Brosse, commune de Buno-Bonnevaux, exploitée par le sieur Minier. Il y a cinq espaces de brûlés.

Les dégâts sont évalués à environ 10,000 fr., couverts par l'assurance la Mutuelle.

En outre des cinq espaces brûlés, il y a eu une meule de blé de semence et du fourrage qui se trouvaient près

l'humble rôle d'un consolateur désintéressé. Il en était arrivé à lui faire accepter des bouquets, des bonbons, mille babioles sans importance, dont il colorait l'offre si habilement qu'il était impossible de refuser.

Tantôt c'était l'oncle Bertesioux qui faisait le cadeau; une autre fois c'était le mari lui-même qui disait à sa femme:

— Édouard a la gracieuse attention de t'offrir ceci ou cela.

Le « ceci » et le « cela » avaient peu de valeur, car Louise n'était pas femme à accepter de véritables présents; mais il eût pu en être autrement sans que Bernard le remarquât.

D'un autre côté, Paul devenait de jour en jour plus taciturne, plus difficile à vivre.

Louise en était insensiblement venue à comparer Édouard à Paul. Elle se disait que, à aucune époque, Paul n'avait eu ces délicatesses, ces attentions, dont Édouard était si discrètement prodigue, tout en sachant bien qu'il devait renoncer à l'espoir d'en être rémunéré tôt ou tard.

Elle remarquait même, sans trop sans douter, qu'Édouard était plus svelte et plus élégant que son mari; qu'une raie de haut style partageait ses cheveux, qu'il était toujours parfaitement ganté, et qu'enfin, si Édouard n'eût pas été là pour l'entourer de prévenances, elle serait la plus malheureuse des femmes...

Une fois que l'imagination en est là, Dieu sait sur quelles cavales indomptées et par quels chemins téméraires elle se sent galoper!

Un jour que M<sup>me</sup> Bernard avait eu ses nerfs un peu plus que de coutume, et que, réfléchissant à son

de la ferme, et que le sieur Minier n'avait pas assurés parce qu'il devait les rentrer de suite; donc sa perte personnelle est évaluée à 2 ou 3,000 fr. — On ignore la cause de cet incendie.

— Dans la nuit de vendredi, vers deux heures du matin, un autre incendie s'est déclaré dans la commune de Villeneuve-sur-Auvers; cinq meules ont été la proie des flammes; elles appartenaient au sieur Rousseau Désiré. — La perte est évaluée à 5,000 fr., couverte également par la compagnie d'assurances la Mutuelle. — On attribue cet incendie à la malveillance; la veille, des malfaiteurs se sont introduits chez le sieur Boucher Fortuné, cultivateur audieu lieu, ils ont pénétré dans la cave et volé de la viande de porc, du beurre, du vin, puis ont ouvert les robinets des tonneaux et brisé tout ce qui se trouvait à leur portée.

M. le Ministre de l'Instruction publique a décerné des récompenses honorifiques aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent et qui se sont fait remarquer dans l'exercice de leurs fonctions pendant l'année scolaire 1874-1875.

Mentions honorables.

M. Gagnard François, à Bouville; M<sup>me</sup> Chauvières Alphonsine, à Etréchy.

Les Jurés qui doivent former la liste du département de Seine-et-Oise pour l'année 1874, sont répartis pour l'arrondissement d'Étampes comme suit:

Étampes, 15; — La Ferté-Alais, 9; — Méréville, 10; — Milly, 8; — Total 42.

Ephémérides.

Sous ce titre, le Moniteur universel publie à la date du 4 septembre courant les souvenirs historiques sui-

horrible situation, elle s'était mise à pleurer devant son mari, celui-ci avait pris la fuite en l'envoyant mentalement au diable, lequel était aussitôt apparu sous les traits de Desgranges.

— Comment, madame, vous pleurez! demanda Édouard avec une tendre sollicitude.

— Je voudrais mourir!

Il y a quelques femmes, parfaitement vénérables par la position et par l'âge, qui m'ont avoué avoir désiré mourir comme cela je ne sais combien de fois, de dix-huit à quarante ans.

— Mourir, juste ciel! et à propos de quoi, je vous prie?

— Tenez, monsieur Desgranges, vous êtes notre ami, n'est-ce pas?

— En pouvez-vous douter?

— J'ai toutes sortes de pressentiments sinistres. Paul devient dur, quinteux, presque farouche; il s'emporte à propos de tout; son intérieur semble lui peser; il sort à chaque instant sans dire où il va. Les hommes sont si trompeurs! S'il avait... ah! il est horrible à dire et à penser! s'il avait... un ménage en ville!

Paul sortait en effet plus souvent qu'autrefois; c'est qu'il commençait à être réduit aux expédients, et que, la fortune lui tournant le dos, il fallait bien courir après elle.

Mais Édouard ne pouvait pas divulguer ce secret douloureux.

— Madame, dit-il avec une certaine probité du cœur que beaucoup de soupriants n'eussent pas eue en pareil cas, les affaires, à l'époque où nous sommes, exigent une grande activité; les concurrents se battent à coups



vants qui se rattachent à notre contrée et peuvent présenter quelque intérêt pour nos lecteurs :

Il y a aujourd'hui 104 ans

Mourait dans son château de Grillon, près Dourdan, Jean-François Regnard, le spirituel et fécond auteur dramatique, celui dont Voltaire disait : « Qui ne se plait point aux comédies de Regnard n'est pas digne d'admirer Molière. »

Après ses nombreux voyages et ses dramatiques aventures, Regnard s'était retiré définitivement dans son château de Grillon. Il s'était même fait nommer grand bailli de la province de Hurepoix ou comté de Dourdan. Il avait fait de cette propriété une résidence charmante, où les plus grands personnages venaient le visiter et prendre part à de magnifiques chasses à courre.

Gacon, le poète sans fard, qui fut non-seulement le commensal de Regnard, mais aussi quelquefois son collaborateur subalterne, a tracé lui-même une description curieuse de la terre et de la maison de Grillon :

Après avoir dormi la grasse matinée, On y vient de Paris dans la même journée, Et, au soleil couchant, un galant pavillon, Annonce au voyageur la terre de Grillon. Le bâtiment, construit d'une légère brique, Se trouve en même temps commode et magnifique. Un salon le partage, et de chaque côté Lais-vois voir un pays dont l'œil est enchanté... Sur la droite, un parterre au château faisant face Orne de maint arbuste une longue terrasse. La rivière au-dessous, d'un cours toujours égal, Remplit jusqu'aux bords les bords de son canal, Et ses eaux en tombant au bout d'une esplanade, Au devant du perron forment une cascade.... Une haute futaie, une longue avenue Augmentent les appas de cette aimable vue, Dont le riant aspect et l'agréable plan Se terminent enfin au clocher de Dourdan.

Le 5 septembre 1709, Regnard se sentit fort indisposé à la suite d'un repas plus que copieux, genre d'exces auquel il se livrait assez volontiers.

En vrai poète comique et en digne héritier de Molière, il croyait peu aux médecins. Aussi, au lieu d'en appeler un, il manda, dit-on, son cocher et s'administra la médecine que celui-ci donnait à ses chevaux malades.

Deux heures après, il était mort.

Voltaire, dans son Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV, insinue que Regnard s'est suicidé. Mais on ne doit pas ajouter foi à cette version. Regnard est mort d'indigestion, tout simplement, soit en augmentant cette indisposition par la médecine de cheval, soit, selon d'autres historiens, en buvant, étant en sueur, un verre d'eau glacée. F. M. R.

II

11 septembre 1799 (25 fructidor an V).

Barthélemy, membre du Directoire, cinq membres du Conseil des Anciens, cinq membres du Conseil des Cinq-Cents, un prêtre, l'abbé Brotier, et quatre autres personnages, tous déportés sans jugement par le Directoire à la suite du coup d'état du 18 fructidor an V, traversent Etampes vers le milieu du jour.

Les prisonniers sous la conduite du général Augereau étaient enfermés dans de grandes cages de fer à cloître voilé. Le convoi s'arrêta à Etampes devant une auberge. « Nous restâmes dans nos cages. L'adjudant-général Hocheureau, chargé de pourvoir à notre subsistance, nous y apporta lui-même les plats, le pain et le vin. » (Barbé-Marbois, Journal d'un déporté non jugé, t. 1<sup>er</sup>, p. 73.)

Parmi les déportés, membres du Conseil des Anciens se trouvait Tronson-Ducoudray, né à Reims, député du département de Seine-et-Oise. « Il avait, rapporte Barbé-Marbois, démontré à la tribune que le Directoire en vingt mois avait dissipé un milliard et demi. Ce fut la cause de son exil. Avocat justement distingué, il avait été chargé de la défense de la Reine. »

Tronson-Ducoudray, d'une constitution faible et fragile, était malade; chaque cahot éveillait en lui une nouvelle douleur. Sa fermeté habituelle ne l'abandonna cependant pas un instant; en traversant la ville d'Etampes après avoir passé une nuit affreuse dans une prison obscure et infecte, indigné d'être l'objet de si cruels traitements, il se leva tout à coup au milieu de sa charrette, et s'écria :

de réclames, de liquidations, de rabais; Paul va au-devant des affaires, il les provoque au lieu de les attendre, et il a raison. Quant à s'être créé des liens illicites, je crois pouvoir vous affirmer....

— Cependant son indifférence, l'abandon où il me laisse....

— Je le trouve assez froid de caractère, reprit Édouard qui, au bout du compte, n'était pas parfait. Peut-être... n'apprécie-t-il pas toute la valeur du trésor qu'il possède.

— Oh ! il n'a pas été toujours ainsi. Mais s'il s'était laissé entraîner par une de ces femmes comme il y en a tant, il aurait la conscience de ses torts et les cacherait aux yeux de tous.

— Des granges secoua la tête en signe d'incrédulité.

— Voulez-vous me rendre un service ? demanda Louise.

— Je voudrais vous consacrer ma vie.

Et, prenant la main de la jeune femme, il y mit un baiser; un baiser bien tendre, mais si respectueux à la fois qu'il était impossible d'en paraître offensée.

— Eh bien, reprit M<sup>me</sup> Bernard, surveillez ses démarches... tâchez de savoir...

Le rôle ne lui paraissait pas des plus honorables; Édouard ne put dissimuler un mouvement de refus.

— Faites cela pour moi, insista Louise; je vous en aurai une reconnaissance éternelle; je sais bien que la tâche est délicate, mais à quel vœux-vous que je m'adresse ? je n'ai plus mon père... quant à ma mère, loin de recommander les choses, elle les aggraverait encore. Ah ! si j'avais un frère !

— Madame, reprit le jeune homme, disposez de moi ;

« C'est moi, c'est moi-même, c'est votre représentant; le reconnaissez-vous dans cette cage de fer ? C'est moi que vous avez chargé de soutenir vos droits et c'est dans ma personne qu'ils ont été violés; je suis traîné au supplice sans avoir été jugé, sans même avoir été accusé. »

Pendant treize jours que dura ce voyage, on éprouva sur ces infortunés tous les raffinements de la barbarie; on avait même eu la cruauté de les laisser dans l'ignorance du sort qu'on leur réservait; à chaque halte ils croyaient que leur dernière heure avait sonné.

On les transporta sur le sol malsain de Synmari. C'est là que Tronson-Ducoudray devait trouver le terme de ses maux. Le 27 mai 1798, il succomba sous le poids de ses maux.

Marché aux Bestiaux du 6 Septembre 1873.

Table with 3 columns: Arrivés, Vendus, and prices for Moutons, Vaches, Chevaux, Pores, Anes.

Marché très-bien approvisionné, mais ventes difficiles; diminution sur le prix de tous les bestiaux.

BOUCHÉE FILS, marchand de bois

Rue du Faubourg-St-Jacques, n° 16, En face les Promenades du Port.

Bois à brûler.

Charbon de terre et Charbon de bois.

L'Étude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes, successeur de M<sup>es</sup> MENERAY et FOUGEU, sera transférée où elle était précédemment, rue Saint-Antoine, n° 25, dans la maison de M. Aubin, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 8 Septembre. — HARMANT Céline, rue Saint-Martin, 45. — 44. MOULINIER Marthe-Henriette-Georgette, rue Basse-des-Groisonneries, 17.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° CHARPENTIER Eugène-Damas, 37 ans, journaliste à Ormoy-la-Rivière; et D<sup>lle</sup> PELLETIER Célestine-Augustine, 24 ans, rue Saint-Martin. 2° PIERRE Théodore, agent général d'assurances, place Notre-Dame; et D<sup>lle</sup> DESBATS Joséphine-Adélaïde, employée de commerce, rue Vivienne, 40.

DÉCÈS.

Du 6 Septembre. — MONTELLÉ Marie-Marguerite-Angélique, 78 ans, veuve Franchizet, rue Basse-des-Groisonneries, 1<sup>er</sup>.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLEUX.

Vient de paraître

L'ALMANACH GRESSENT

Pour 1874.

L'Almanach Gressent, qui traite des cultures fruitières et maraichères, est l'un des plus intéressants sous ce double point de vue. — 50 cent. franco par la poste, chez l'auteur, M. GRESSENT, à Sannois (Seine-et-Oise).

vous savez que je vous suis tout dévoué... Ce frère que vous regrettez de ne pas avoir, je serais trop heureux de vous en tenir lieu.

Et, en vérité, quitte à se dispenser de cette surveillance, d'ailleurs fort inutile, il ne pouvait guère dire autre chose.

— Bien vrai ? demanda Louise de sa voix caline.

— J'en fais le serment. Mais si je suis votre frère, c'est à la condition que vous serez un peu ma sœur.

— Rien de plus juste.

— Vous ne verserez plus, sans m'en dire la cause, ces vilaines larmes qui rongissent vos beaux yeux. J'aurai droit à une grosse part de vos chagrins. Ah ! si je pouvais les assumer entièrement !

— Oui, je crois que vous êtes bon. Le cœur chez vous, vaut mieux que la tête. Vous m'avez d'ailleurs prouvé que vous savez réparer vos torts, et désarmer par des sentiments amovables, la femme que vous n'avez pas craint d'offenser.

— Ah ! madame, que me rappelez-vous là ? Pourquoi rouvrir cette blessure, toute prête à saigner encore ?

— Pour qu'il n'y ait plus de malentendus entre nous; pour débayer le passé de toute pensée mauvaise; pour que je puisse être franchement cette sœur que vous voulez bien accepter en moi.

Et, cette fois, ce fut de son propre mouvement qu'elle lui tendit la main.

— Chère Louise ! dit Édouard avec effusion.

C'était la première fois qu'il se permettait d'appeler M<sup>me</sup> Bernard par son petit nom. Celle-ci le regarda d'un air étonné dans lequel se trahissait un peu de méfiance.

(1) Étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOISSY LE-SEC, Et Par le ministère de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes, commis à cet effet,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES, Formant Corps de Ferme, Sises à Boissy-le-Sec, canton d'Etampes, COUR ET JARDIN ATTENANT, ET DE

72 PIÈCES DE TERRE ET BOIS

Situées terroirs de Boissy-le-Sec et Villeconin, EN 73 LOTS

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 12 Octobre mil huit cent soixante-treize, heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quinze juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré,

Il sera, Aux requêtes, poursuites et diligences de M. Augusto-Henri-Desiré LESAGE, commis fermier, demeurant aux Granges-le-Roy, canton sud de Dourdan;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Onésime-Desiré Lesage, cultivateur, demeurant à Boissy-le-Sec;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard;

Procédé, les jour, lieu et heure sus-indiqués, à la suite sur licitation des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Quarante-sept ares cinquante centiares de terre, terroir de Boissy-le-Sec, champier du Petit Boissy; tenant d'un long à M. Lesage père ou représentants, d'autre long levant à plusieurs, d'un bout le chemin de Boissy à Dourdan.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Deuxième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, même terroir, champier des Pierres-Aiguës; tenant d'un long Mauge, d'autre long la veuve Blaise Hure, d'un bout madame Desroziers, et d'autre bout la sente des Pierres-Aiguës.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Troisième lot.

Cinquante-quatre ares vingt centiares de terre, même terroir, champier des Chicards; tenant d'un bout le chemin de Boissy à Fourchainville, d'autre bout M. de Montaudoin.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Quatrième lot.

Soixante-seize ares soixante centiares de terre, au même terroir, champier de la Vallée-du-Frêne; tenant d'un long mademoiselle Sireux et M. Hémar, d'autre long M. de Rochebouet, d'un bout madame Desroziers.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Cinquième lot.

Trois ares quatre-vingt-cinq centiares de bois, au même terroir, champier de la Folle-Entreprise; tenant d'un long et des deux bouts Jouet.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Sixième lot.

Trente-un ares quatre-vingt-douze centiares de terre, au même terroir, champier de la Croix-Rallée; tenant d'un long M. Felon, d'autre long M. de Bourgeon, d'un bout le chemin de Boissy à Fourchainville.

Sur la mise à prix de 300 fr.

— Eh bien ! cela n'est-il pas habituel entre frère et sœur ?

— La pacte est bien récent...

— Qu'importe, si je suis résolu à remplir toutes ses conditions ?

Ce qui devait ajouter à la confiance de Louise, c'est que l'oncle et le neveu n'avaient pu se lier intimement avec Bernard sans faire la connaissance de M<sup>me</sup> Fournier.

Là florissait, nous le savons, une jeune fille, la sœur cadette de Louise, avec laquelle il ne paraissait pas impossible que Desgranges se mariât un jour. Édouard, nous le savons aussi, était le seul héritier de M. Bertesteux, et tout le monde pensait à ce mariage, excepté le jeune homme, qui, toutefois, ne le repoussant pas d'une façon absolue, se ménageait ainsi chez le genre et chez la belle-mère un accès plus familier et en quelque sorte légitime.

VII

Le temps marchait, et M. Bertesteux, soupçonnant à peine les graves embarras de Bernard, en se prêtant de la façon la plus désintéressée à faire escompter ses valeurs en portefeuille, n'avait que prolongé son agonie.

Ce n'est pas que le passif fût énorme; peut-être même aurait-on pu le combler en grande partie par des rentrées provoquées à temps; mais Paul manquait de cette énergie audacieuse des grands coups de dés, du tout pour le tout, qui sauvent ou qui perdent complètement. Son affaire, à lui, était le travail, l'assiduité, la méthode, l'honnêteté, et, véritablement, il est déplo-

Septième lot. Huit ares quatre-vingt-treize centiares de terre, au même terroir, champier des Beaumonts; tenant d'un long Jouet, d'autre long plusieurs. Sur la mise à prix de 20 fr.

Huitième lot.

Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, plantés en bois, au même terroir, champier des Calèches; tenant d'un long Gauthier, d'autre long les héritiers Hardy.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Neuvième lot.

Vingt-neuf ares soixante-deux centiares de terre, au même terroir, champier des Sablons; tenant d'un long les héritiers Rotté, d'autre long les héritiers Leclerc, d'un bout le chemin de Plateau à Venant d'autre bout M. Choiseau.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Dixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au même terroir, champier du Noyer-Collinet; tenant d'un long les héritiers Duverger.

Sur la mise à prix de 425 fr.

Onzième lot.

Trente huit ares trente centiares de terre, au même terroir, champier des Trembles; tenant d'un long madame de Cheverny, d'un bout M. de Bourg-on.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Douzième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, audit terroir, champier du Bas-des-Fossés; tenant d'un long midi à M. Robert Lecog, d'autre long M. Grandemain, d'un bout M. de Bourgeon, et d'autre bout le chemin de Boissy à Chesnay.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Treizième lot.

Trente huit ares trente centiares de terre, au même terroir, champier du Pré-Bertin; tenant d'un long levant au chemin des Charbonniers, d'autre long mademoiselle de Gauville, d'un bout le chemin de la Garrenne.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Quatorzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier des Souches-des-Closeaux; tenant d'un long Leblanc, d'autre long M. Montaudoin, d'un bout le chemin des Charbonniers.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quinzième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au même terroir, champier de Chanteloup; tenant d'un long M. Mauge, d'autre long et d'un bout M. Montaudoin.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Seizième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, audit terroir, champier des Fonds-de-Chanteloup; tenant d'un long les héritiers de Bourgeon, d'autre long les héritiers Duverger, d'un bout M. Mauge.

Sur la mise à prix de 425 fr.

Dix-septième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, audit terroir, champier des Vignes-du-Fresne; tenant d'un long Imbault, d'autre long Moreau, d'un bout le chemin de Boissy au Fresne.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Dix-huitième lot.

Même quantité de bois, audit terroir; champier des Pierres-Aiguës; tenant d'un long la veuve Boise, d'autre long plusieurs, d'un bout Baun.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Dix-neuvième lot.

Soixante-seize ares soixante centiares de terre, au même terroir, champier des Chanteloup; tenant d'un long M. de Montaudoin, d'autre long le chemin de Boissy à Villeconin, formant pointe.

Sur la mise à prix de 800 fr.

Vingtième lot.

Trente-six ares de terre, au même terroir, champier des Beaumonts; tenant d'un long Pascal, d'autre long les héritiers de Bourgeon, d'un bout M. Montaudoin.

Sur la mise à prix de 300 fr.

rable que la réunion de tant de qualités ne suffise pas toujours.

Il était allé chez un homme d'affaires, et celui-ci lui avait dit :

— Déposez votre bilan; vous aurez d'emblée un concordat à trente pour cent, et vous gagnerez cent cinquante mille francs en un tour de main. Cela se fait tous les jours.

Mais Bernard repoussa bien loin cette petite opération, qui, au dire de l'homme d'affaires, était si simple !

Bien simple, vraiment ! il vous suffit d'être séparé de biens avec madame. Vous faites alors une, deux, trois faillites; autant de faillites qu'il en faut pour que cela en vaille la peine et pour justifier la haute considération à laquelle vous serez naturellement en droit de prétendre plus tard.

Les rôles assignés par le mariage sont intervertis; c'est vous qui désormais êtes sous la protection de madame; c'est chez elle que vous êtes censé habiter. Vous pouvez dès-lors y accumuler tout le luxe imaginable, courir la vie à grandes guides, avec votre chère complice, à la barbe de vos créanciers; il leur est interdit de franchir le seuil de l'appartement loué par madame, laquelle devient tout uniment une élégante recéleuse.

Eh bien ! non, Paul était trop honnête homme pour consentir à cela. Tout payer était son rêve incessant.

VICTOR POUPIN.

(La suite au prochain numéro).



**Vingt-unième lot.**  
Douze ares soixante-seize centiares de bois, même terroir, champier des Crillons; tenant d'un long Imbault, d'autre long Porthault.  
Sur la mise à prix de 50 fr.

**Vingt-deuxième lot.**  
Soixante-quinze ares cinquante-deux centiares de terre, au même terroir, champier de Beaumont; tenant d'un long M. Loraze, d'autre long madame Marquie.  
Sur la mise à prix de 800 fr.

**Vingt-troisième lot.**  
Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au même terroir, champier de la Vallée du Fresne; tenant d'un long madame Boivin, d'autre long M. Desroziers.  
Sur la mise à prix de 75 fr.

**Vingt-quatrième lot.**  
Trente-huit ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, au même terroir, champier de la Misère; tenant d'un long un cours d'eau, d'autre Chrétien et Lamare, d'un bout madame Marquie.  
Sur la mise à prix de 400 fr.

**Vingt-cinquième lot.**  
Cinquante-quatre ares vingt-un centiares de terre, champier des Chicards; tenant d'un long M. Lesage, d'un bout le chemin de Fourchainville.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Vingt-sixième lot.**  
Trois ares dix-neuf centiares de terre, plantés en vignes, au même terroir, champier des Basses-Madeleines; tenant d'un long madame Marquie, d'autre long Louis Chenu, d'un bout la sente des Vignes.  
Sur la mise à prix de 5 fr.

**Vingt-septième lot.**  
Quinze ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, au même terroir, champier de Chanteloup; tenant des deux longs les héritiers de Bourgeon, d'un bout le chemin de Boissy à Villeconin.  
Sur la mise à prix de 50 fr.

**Vingt-huitième lot.**  
Dix-huit ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, au même terroir, champier du Petit Boissy; tenant d'un long madame Cheverny, d'autre long Ambroise Martin, d'un bout les héritiers de Bourgeon.  
Sur la mise à prix de 200 fr.

**Vingt-neuvième lot.**  
Un hectare quatre-vingt-douze ares quarante neuf centiares de terre, au même terroir, champier de Boissy; tenant d'un long madame Marquie.  
Sur la mise à prix de 2,500 fr.

**Trentième lot.**  
Six ares trente-huit centiares de terre, au même terroir, champier du Pré-Bertin; tenant d'un long M. Lamare, d'autre long madame Marquie.  
Sur la mise à prix de 50 fr.

**Trentième lot.**  
Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier des Fonds-de-Bazillon; tenant d'un long M. de Bourgeon, d'autre long M. de Rocheboul.  
Sur la mise à prix de 400 fr.

**Trentième lot.**  
Soixante-seize ares soixante centiares de terre, au même terroir, champier des Fonds-de-Saint-Lazare; tenant d'un long madame de Cheverny, d'autre long mademoiselle de Gauville, et d'un bout le chemin de Boissy.  
Sur la mise à prix de 800 fr.

**Trentième lot.**  
Trente-huit ares trente centiares de terre, au même terroir, champier des Basses-Madeleines; tenant d'un long le chemin de Boissy à Fourchainville, et d'autre long Brossard.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Trentième lot.**  
Dix-neuf ares quinze centiares de terre, même terroir, champier des Clozeaux, près les vignes du Fresne; tenant d'un long Sauton, et d'autres parties plusieurs.  
Sur la mise à prix de 400 fr.

**Trentième lot.**  
Dix-sept ares dix centiares de terre, terroir de Villeconin, champier de la Boisselière; tenant d'un long madame Marquie, d'autre long madame Noël, et d'un bout madame de Cheverny.  
Sur la mise à prix de 60 fr.

**Trentième lot.**  
Vingt-six ares de terre, terroir de Boissy-le-Sec, champier du Moulin-à-Vent; tenant d'un long madame Marquie, d'autre long Banouard.  
Sur la mise à prix de 390 fr.

**Trentième lot.**  
Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, même terroir, champier du Poirier-Pinon; tenant d'un long le chemin des Charbonniers, et d'autre long Banouard.  
Sur la mise à prix de 250 fr.

**Trentième lot.**  
Un terrain situé à Boissy-le-Sec, de la contenance de trente ares cinquante-cinq centiares, clos de murs, sur lequel est élevé un bâtiment de construction récente, couvert partie en ardoises partie en tuiles, pouvant servir d'habitation.  
Sur la mise à prix de 4,200 fr.

**Trentième lot.**  
Cinquante-un ares sept centiares de terre, même terroir, champier de la Haie-Carrée; tenant d'un long M. Perrot, d'autre long héritiers de Bourgeon. — Section D, numéro 536.  
Sur la mise à prix de 600 fr.

**Quarantième lot.**  
Une MAISON sise à Boissy le Sec, avec bâtiments d'un ancien pressoir, placés sur la rue des Châtaigniers et la ruelle des Chicards, et un jardin; le tout d'une contenance superficielle de quinze ares cinq centiares.  
Plus six ares cinq centiares de terre en jardin, situés audit Boissy-le-Sec, attenants au jardin de la maison sus désignée.  
Sur la mise à prix de 4,500 fr.

**Quarante-unième lot.**  
Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, au même terroir de Boissy-le-Sec, champier du Petit-Cimetière; tenant d'un long les héritiers de Bourgeon, d'autre long M. Etienne Porthault, d'un bout le chemin des Huillards, et d'autre bout madame Duvergier.  
Sur la mise à prix de 300 fr.

**Quarante-deuxième lot.**  
Soixante-trois ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, au même terroir, champier de la Vallée-Perrette; tenant d'un long les héritiers de Bourgeon, d'autre long M. Pilon, d'un bout madame Desroziers, et d'autre bout le chemin de Boissy à Brières-les-Scellés.  
Sur la mise à prix de 800 fr.

**Quarante-troisième lot.**  
Soixante-trois ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, au même terroir, champier de la Hocase, vers le chemin de Bassillon; tenant d'un long du midi M. de Leudeville, d'autre long M. Lazare Naudin, locataire, d'un bout M. de Leudeville, et d'autre bout M. de Bourgeon. — Section D, numéros 526 et 527.  
Sur la mise à prix de 800 fr.

**Quarante-quatrième lot.**  
Trente-huit ares trente centiares de terre, au même terroir, champier de la Haie-Carrée; tenant d'un long orient M. de Leudeville, d'autre long M. de Bourgeon, d'un bout le chemin de Boissy à Boutervilliers, d'autre bout le chemin de Boissy le-Sec à Saint-Mars. — Section D, numéro 553.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Quarante-cinquième lot.**  
Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier au-dessus de la mare de Bazillon; tenant d'un long midi M. de Bourgeon, d'autre bout M. Eléonore Chedeuille. — Section D, numéro 632.  
Sur la mise à prix de 400 fr.

**Quarante-sixième lot.**  
Quarante-quatre ares soixante-huit centiares de terre, au même terroir, champier des Certes-de-Pré-Bertin; tenant des deux longs M. de Bourgeon, d'autre bout M. Menard. — Section C, numéro 721.  
Sur la mise à prix de 400 fr.

**Quarante-septième lot.**  
Vingt-deux ares trente-quatre centiares de terre, même terroir, champier des Bouches-du-Clozeau; tenant d'un long midi au chemin de Boissy au Fresne, d'autre long M. Grandemain, fermier de M. Papillon, d'un bout orient au chemin de Boissy à Etampes, et d'autre bout M. de Rocheboul. — Section D, numéro 63.  
Sur la mise à prix de 900 fr.

**Quarante-huitième lot.**  
Deux hectares trente-six ares dix-neuf centiares de terre, au même terroir, champier au-dessus de la Gatine; tenant d'un long orient sommière de plusieurs, d'autre long M. de Bourgeon. — Section D, numéro 635.  
Sur la mise à prix de 3,000 fr.

**Quarante-neuvième lot.**  
Trente-huit ares trente centiares de terre, au même terroir, champier de la Vallée-Grelet; tenant d'une part orient au friche du Fresne, d'autre part héritiers de Bourgeon, d'autre bout M. de Chiverny. — Section C, numéro 958 bis.  
Sur la mise à prix de 400 fr.

**Cinquantième lot.**  
Cinquante-un ares sept centiares de terre, même terroir, champier du Poirier-Rond; tenant d'une part orient aux héritiers Brossard, d'autre part de Bourgeon, d'un bout midi au chemin de Boissy à Boutervilliers. — Section D, numéro 797.  
Sur la mise à prix de 600 fr.

**Cinquante-unième lot.**  
Trois hectares trois centiares de terre, même terroir, champier de Vers-le-Fresne; tenant d'une part du midi à la veuve Menard, d'autre part à sommière de plusieurs, d'un bout orient M. Leprince. Un chemin traverse cette pièce. — Section C, numéros 635 et 636.  
Sur la mise à prix de 4,000 fr.

**Cinquante-deuxième lot.**  
Quarante-quatre ares soixante-huit centiares de terre, au même terroir, champier des houches de la Mare-de-la-Croix; tenant d'un long orient M. Choiseau, d'un bout midi M. Brossard. — Section D, numéro 478.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Cinquante-troisième lot.**  
Quatre-vingt-neuf ares trente-sept centiares de terre, au même terroir, champier de la Haie-Carrée; tenant d'une part orient M. de Rocheboul, d'autre part M. de Leudeville. — Section D, numéro 739.  
Sur la mise à prix de 4,200 fr.

**Cinquante-quatrième lot.**  
Soixante-trois ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, au même terroir, champier de l'Épine-de-la-Venelle; tenant au midi au chemin de Boissy à Boutervilliers, d'autre côté M. Choiseau. — Section D, numéro 804.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Cinquante-cinquième lot.**  
Dix-neuf ares quinze centiares de terre, au même terroir, champier au-dessus du Moulin, du côté du Petit-Boissy; tenant d'une part M. Lesage, d'autre part M. Choiseau, d'un bout au chemin de Boissy à la Forêt-le-Roi. — Section F, numéro 1081.  
Sur la mise à prix de 450 fr.

**Cinquante-sixième lot.**  
Deux hectares quatre-vingt-trois ares soixante-cinq centiares de terre, au même terroir, champier vers l'Épine-de-la-Venelle; tenant d'une part orient héritiers de Bourgeon, d'autre part plusieurs, d'un bout le chemin de Boutervilliers à Villeconin. — Section N, numéro 802.  
Sur la mise à prix de 4,000 fr.

**Cinquante-septième lot.**  
Soixante-sept ares quatre-vingt-douze centiares de terre, au même terroir, champier de la Haie-Carrée; tenant d'un côté orient aux héritiers Sureau, d'autre

côté M. Mingeau, d'un bout levant le chemin de Boissy à Chalo-Saint-Mars. — Section D, numéro 758.  
Sur la mise à prix de 800 fr.

**Cinquante-huitième lot.**  
Vingt-six ares cinq centiares de terre, au même terroir, champier du Chemin-du-Haut-de-Chesnay; tenant d'un long M. Perrot, d'autre long M. Banouard, d'un bout M. Gauville. — Section D, numéro 649.  
Sur la mise à prix de 200 fr.

**Cinquante-neuvième lot.**  
Quatre-vingt-dix ares trois centiares de terre, au même terroir, champier des Houches-des-Clozeaux; tenant du midi au chemin de Boissy au Fresne, d'autre part madame veuve Sellery, d'un bout Eugène Leroy, et d'autre bout le chemin de Boissy à Etampes. — Section D, numéro 68.  
Sur la mise à prix de 4,200 fr.

**Soixantième lot.**  
Deux hectares cinquante-neuf ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, au même terroir, champier du Poirier de Saint-Nicolas; tenant d'un côté aux héritiers Sevestre et au sieur François Leroy, d'autre côté M. de Chiverny, d'un bout au chemin de Boissy à La Forêt. — Section E, numéro 1050.  
Sur la mise à prix de 3,000 fr.

**Soixante-unième lot.**  
Deux hectares un are vingt-deux centiares de terre, au même terroir, champier des Mouchots; tenant d'un long orient M. Menard, d'autre long M. Banouard, et d'un bout M. de Gauville. — Section D, numéro 4017.  
Sur la mise à prix de 2,500 fr.

**Soixante-deuxième lot.**  
Cinquante-deux ares soixante centiares de terre, au même terroir, champier de la Haie; tenant d'un long M. de Rocheboul, d'autre long M. Lesage, d'un bout le chemin de Boissy à Boutervilliers. — Section D, numéro 744.  
Sur la mise à prix de 600 fr.

**Soixante-troisième lot.**  
Deux hectares huit ares trente-sept centiares de terre, audit terroir, champier de l'Épine-de-la-Venelle; tenant d'un long en hache plusieurs, d'un bout M. de Rocheboul, et d'autre bout au terroir de La Forêt-le-Roi. — Section D, numéros 846 et 847.  
Sur la mise à prix de 2,500 fr.

**Soixante-quatrième lot.**  
Soixante-trois ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, terroir de Boissy-le-Sec, champier de la Mare-des-Manchots; tenant d'un long sommière de plusieurs, d'un bout M. Richard-Moreau, d'autre bout le terroir de La Forêt-le-Roi. — Section D, numéro 1049.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Soixante-cinquième lot.**  
Quarante-quatre ares soixante-huit centiares de terre, champier de l'Épine-de-la-Venelle, même terroir; tenant d'un long M. de Bourgeon, d'autre long M. de Rocheboul, d'un bout M. Lesage. — Section D, numéro 846.  
Sur la mise à prix de 500 fr.

**Soixante-sixième lot.**  
Un hectare quatorze ares quatre-vingt-onze centiares de terre, même terroir de Boissy-le-Sec, champier du Fond-des-Manchots; tenant d'un long M. Troisvallet, d'autre long M. Filou, d'un bout plusieurs. — Section D, numéro 995.  
Sur la mise à prix de 4,500 fr.

**Soixante-septième lot.**  
Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, terroir de Boissy-le-Sec, champier de la Vallée-des-Grelets; tenant d'un long M. de Rocheboul et la ferme de Boissy, d'autre long Louis Tardif, d'un bout M. Grandemain, d'autre bout Leblanc. — Section C, numéro 970.  
Sur la mise à prix de 200 fr.

**Soixante-huitième lot.**  
Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, même terroir, champier du Pré-Bertin; tenant d'un long M. Fouquet, d'autre long M. Denizet, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin de Boissy à Etampes. — Section C, numéros 689 et 690.  
Sur la mise à prix de 300 fr.

**Soixante-neuvième lot.**  
Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, même terroir, champier de la Mare-de-Bazillon; tenant d'un long sommière de plusieurs, d'autre long et d'un bout M. de Bourgeon, d'autre bout la galine à M. de Bourgeon. Borné à trente-huit ares trente centiares. — Section D, numéro 630.  
Sur la mise à prix de 300 fr.

**Soixante-dixième lot.**  
Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, même terroir, champier du Poirier-Rond ou le Fond-de-Saint-Lazare; tenant d'un long M. de Bourgeon, d'autre long M. Lesage, d'un bout le chemin de Chalo-Saint-Mars à Boissy. — Section D, numéro 757.  
Sur la mise à prix de 200 fr.

**Soixante-onzième lot.**  
Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, même terroir, champier de Saint-Lazare; tenant d'un long MM. Lesage et de Bourgeon, d'un bout la petite sente, d'autre bout M. Grandemain. Traversés par le chemin de Chalo-Saint-Mars à Boissy. — Section D, numéros 750 et 756.  
Sur la mise à prix de 800 fr.

**Soixante-douzième lot.**  
Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, au champier des Huillards; tenant d'un bout M. de Chiverny, d'autre bout madame Desroziers.  
Sur la mise à prix de 450 fr.

**Soixante-treizième lot.**  
Six ares trente huit centiares de terre, champier du Noyer-Collinet; tenant d'un long aux héritiers Lesage, d'autre long aux héritiers de M. Labbé-Duverger, des deux bouts les mêmes.  
Sur la mise à prix de 50 fr.

Total des mises à prix... 48,615 fr.

S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes.  
En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

2<sup>e</sup> En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;  
3<sup>e</sup> En celle de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.  
A Saint-Arnould,  
En celle de M<sup>e</sup> DEMORTREUX, notaire;  
Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.  
A Etampes, le onze septembre mil huit cent soixante-treize.  
Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le onze septembre mil huit cent soixante-treize, folio 100 recto, case 9. Reçu un franc cinquante centimes deux décimes trente centimes.  
Signé, DELZANGLES.

Etude de M<sup>e</sup> CAUTION, avoué à Fontainebleau, Grande-Rue, 67.

**VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRISEMURE, notaire au Vaudoué,  
**EN 3 LOTS**

**1<sup>o</sup> D'UNE GRANGE**  
Sise au Vaudoué,  
2<sup>o</sup> de 5 ares 27 centiares de TERRE, sis terroir du Vaudoué, canton de La Chapelle-la-Reine; — 3<sup>o</sup> et de 97 ares 30 centiares de TERRES, BOIS, FRICHES et PATURES, en 18 pièces, sises terroir de Moigny, canton de Milly (Seine-et-Oise).

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 12 Octobre** mil huit cent soixante-treize, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Fontainebleau, le dix juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré;  
Et aux requête, poursuite et diligence de :  
M. Jean-Charles POULARD, agréé près le Tribunal de commerce de Montreuil, demeurant en ladite ville;  
Agissant au nom et comme syndic à l'union des créanciers d'Adolphe Alexandre Picot;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Caution, demeurant à Fontainebleau, Grande-Rue, 67;  
Et en présence de :  
M. Adolphe-Alexandre Picot, ancien épicière, marchand de vins au Vaudoué, actuellement en état de faillite, et sans résidence connue.  
Il sera, le **Dimanche douze Octobre** mil huit cent soixante-treize, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Briseureau, notaire au Vaudoué, et par son ministère, procédé à la vente sur publications judiciaires, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des immeubles ci-après désignés, sur les mises à prix ci-après fixées.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**  
Une grange sise au Vaudoué, lieu dit la Fosse Garnault, ladite grange construite en pierre, ayant entrée sur la ruelle allant à l'église, et tenant d'un côté madame veuve Cornet, d'autre côté la ruelle ci-dessus, d'un bout Grimpier Georges, d'autre bout la veuve Cornet.  
Mise à prix. . . . . 300 fr.

**Deuxième lot.**  
Cinq ares vingt-sept centiares de terre, aux Marches, terroir du Vaudoué; tenant d'un long Louis Herpin, et d'un bout Lemaire.  
Mise à prix. . . . . 40 fr.

**Terroir de Moigny.**

**Troisième lot.**

1<sup>o</sup>. — Dix ares quarante centiares de terre plantés en sapins, terroir de Moigny (Seine-et-Oise), lieu dit Frais-Cul; tenant d'un long Taillard, et d'un bout Bourget.

2<sup>o</sup>. — Quatre ares environ de terre plantée en pins, sis au Vauluisant; tenant d'un long Thomas Marin, et d'un bout Denis Guérin.

3<sup>o</sup>. — Six ares cinq centiares de terre plantée en pins, sis aux Rochers-du-Seigneur; tenant d'un long Antoine Perot, de Milly, d'un bout le chemin des Rochers-du-Seigneur, d'autre bout le sentier des Boulinières.

4<sup>o</sup>. — Treize ares trente-cinq centiares de bois et friche, aux Grouettes; tenant d'un long Dancarville, et d'un bout la voirie séparative.

5<sup>o</sup>. — Quatre-vingt-dix centiares de terrain planté en bois, sis aux Renouardes; tenant d'un long Philippe Misout, et d'un bout François Montmarché.

6<sup>o</sup>. — Trois ares soixante-cinq centiares de terrain planté, sis aux Rochettes; tenant d'un long Marie Babbin, et d'un bout Jacques Jullemier.

7<sup>o</sup>. — Un are soixante-quinze centiares de pâture sise aux Rochettes; tenant d'un long François Taillard, et d'un bout Jean-Denis Barreau.

8<sup>o</sup>. — Sept ares quarante centiares de bois, à la Roche-au-Violon; tenant d'un long Jean Barreau, et d'un bout Thomas Jean-Louis.

9<sup>o</sup>. — Neuf ares soixante-onze centiares d'après les titres, et neuf ares quatre-vingt-cinq centiares d'après le cadastre, de friche, sur les Gros-Mahauts; tenant d'un long M. Dadoville, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin du Champ-des-Perdrix.

10<sup>o</sup>. — Cinq ares vingt sept centiares d'après les titres, et quatre ares soixante-cinq centiares d'après le cadastre, de bois, sis à la Vallée-de-Bauregard; tenant d'un long Claude Chartier, d'un bout François Tillard.

11<sup>o</sup>. — Cinq ares dix centiares d'après le cadastre, et six ares trente-trois centiares d'après les titres, de bois, au Cassis; tenant d'un long Jean Barreau, d'autre long Jean-Louis Debonnaire, et d'un bout Etienne Lée.

12<sup>o</sup>. — Dix ares cinquante-cinq centiares d'après



les titres, et onze ares quarante centiares d'après le cadastre, de bois, sis à Bellevue; tenant d'un long Jean-Pierre Fessons, et d'un bout-Philippe Douce.

13°. — Un are soixante-quinze centiares de bois, à la Grivoite; tenant d'un long Etienne Carré, de Dannemois, et d'un bout Denis Dupré.

14°. — Trois ares trente centiares de bois, aux Petits-Chemins; tenant d'un long François Lamoureux, et d'un bout Pierre François Montmarché.

15°. — Un are soixante-cinq centiares de terre, à Valfoirrolles; tenant d'un long Jean-François Jobert, et d'un bout le chemin de Valfoirrolles.

16°. — Trois ares seize centiares d'après les titres, et deux ares sept centiares d'après le cadastre, de terre, à Valfoirrolles; tenant d'un long Marin Boutot, et d'un bout Aimable Pelletier.

17°. — Six ares quatre-vingts centiares d'après le cadastre, et cinq ares huit centiares d'après le titre, de terre, sis à Valfoirrolles; tenant d'un long Pascal Pelletier, et d'un bout Aimable Pelletier.

18°. — Trois ares cinquante-un centiares de terre, sis à Valpetron, terroir de Dannemois; tenant d'un long Nicolas Sougit, et d'un bout plusieurs.

Mise à prix. . . . . 30 fr.

Total des mises à prix. . . . . 340 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné. A Fontainebleau, le douze septembre mil huit cent soixante-treize.

Signé, E. CAUTHION.

Et enregistré.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> CAUTHION, avoué poursuivant, à Fontainebleau, Grande-Rue, numéro 67;

2° A M<sup>e</sup> BRISEMURE, notaire au Vaudoué, dépositaire du cahier des charges;

3° A M<sup>e</sup> POULARD, syndic de la faillite;

4° A M<sup>e</sup> RIGAULT, huissier à Fontainebleau.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes,

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Dardanne, notaire à Etampes, le neuf septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré,

M. Calixte-Joseph LATOURTE, serrurier, demeurant à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, numéro 13,

A vendu à M. Jules IMBAULT, serrurier, demeurant à Paris-la-Chapelle, rue de Charbonnière, numéro 5, le fonds de commerce de serrurerie que M. Latourte exploitait à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, numéro 13, ensemble le matériel en dépendant, moyennant un prix et aux conditions stipulées audit acte.

Les oppositions seront reçues rue Basse-de-la-Foulerie, entre les mains de l'acquéreur.

Etude de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> Bartholomé, notaire à Saclas, le onze août mil huit cent soixante-treize, enregistré,

M. FOUCHER, boulanger à Saclas,

A vendu à M. Eugène FRANCHETERRE, garde-moulin à Dourdan, le fonds de boulangerie qu'il exploite à Saclas.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil huit cent soixante-treize.

Domicile est élu à Saclas, en l'étude de M<sup>e</sup> Bartholomé.

Etude de M<sup>e</sup> FOUCHER, notaire à Loury (Loiret).

A VENDRE A L'AMIABLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT

APPELÉE

LE CHATEAU DE LA RONCIÈRE

Commune de Loury,

COMPRENANT

1°. — Château meublé ou non meublé, très-joli parc, Potager, communs avec logement de jardinier, étang très poissonneux, belle chasse.

2°. — La Ferme de la Basse-Cour.

3°. — La Ferme Neuve.

4°. — La Ferme de la Petite Roncière.

5°. — Lot de terre loué.

6°. — Autre lot de terre non loué.

7°. — Bois taillis.

8°. — Carrière en exploitation.

Le tout d'un seul tenant et contenant 430 hectares 33 ares 20 centiares, dont 40 hectares en parc, 23 hectares en bois-taillis, 18 ares en étang et le reste en culture.

Cette propriété est à 2 kilomètres de la station de Loury, chemin de fer d'Orléans à Pithiviers.

REVENU GARANTI : 4 p. 0/0.

S'adresser, pour visiter, au Jardinier;

Et pour traiter :

Soit audit M<sup>e</sup> FOUCHER, notaire;

Soit à MM. MARC, escompteur, et GERMAIN, entrepreneur, à Janville (Eure-et-Loir). 4-3

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 13 Septembre 1873.

Etude de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes.

A LOUER

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY,

Notaire à Etampes.

Le Mardi 16 Septembre 1873, à midi,

Pour trois ou six années au gré des amateurs,

LE

MOULIN DE NOISEMENT

Situé sur la rivière de Juine, près Bierville,

Commune de Boissy-la-Rivière, canton de Méreville,

Arrondissement d'Etampes,

(Seine-et-Oise).

Ce Moulin, faisant de blé farine, comprend grand corps de bâtiment renfermant l'habitation du meunier et le mécanisme.

Quatre paires de meules.

Ecurie, remise, hangar, toit à pores, jardins.

Mise à prix. . . . . 2,000 fr.

ENTRÉE EN JOUISSANCE DE SUITE.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux :

Et pour tous renseignements :

A M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes;

Et à M. TESSIER, à Paris, rue d'Amsterdam, n° 56. 2-2

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

BEAU MOBILIER MODERNE

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Lundi 15 Septembre 1873,

Et jours suivants s'il y a lieu, à midi précis,

A ÉTAMPES,

En une maison sise rue du Flacon et place du Théâtre,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Ce Mobilier consiste en :

Couchettes, Armoires à glace, Commodes-Toilette, Tables de nuit vide-poche en palissandre et acajou, Commode Louis XV, Divan et Fauteuils.

Meubles de salon tels que, Canapé, Chaises et Fauteuils en palissandre, recouverts de velours grenat, Guéridon, petite Table-Bureau, Bibliothèque et petite Table en palissandre, bois de rose et tuya.

Une belle salle à manger comprenant deux Buffets à vitrines, une Table à trois allonges, douze Chaises et deux petits Tabourets, le tout en chêne blanc sculpté.

Un bon Piano de Meyer, un Billard anglais, un Appareil télégraphique et une petite Machine électrique, une Cave à liqueurs, un Coffre-fort et deux Coffres à bois anciens.

Un grand Lustre à quarante lumières, Pendules, Flambeaux, Candélabres, Lampes en porcelaine de Chine, Glaces, Vases, Coupe et Lustre de chambre à coucher.

Une jolie Aquarelle d'Isabey, deux beaux Pastels, un Tableau et plusieurs petits Paysages.

Environ 250 Volumes de droit, littérature et histoire.

Un Fusil Lefauchaux.

Environ 620 grammes d'Argenterie, Services ordinaires et à dessert, en porcelaine, Verrerie et Cristaux.

Literie, Linge de lit, de toile et de ménage.

Belle Batterie de cuisine en cuivre et Appareils à douches.

Environ onze cents Bouteilles de vin, cognac et liqueurs.

Fleurs et Arbustes.

Voitures.

Un Coupé, un Cabriolet, un Panier (vis-à-vis) et deux bons Harnais.

Au comptant

Dix centimes par franc en sus du prix d'adjudication. 2-2

VENTE MOBILIÈRE

A ÉTAMPES, EN LA SALLE DE TIVOLI,

Le Jeudi 18 Septembre 1873,

Et jours suivants, s'il y a lieu,

à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Plusieurs Couchettes en acajou et noyer, Lits de fer, bonne Literie comprenant : Matelas, Lits de plume, Edredon, etc., etc. Linge, Armoires, Commodes, Tables, Bureau, Chaises.

Quatre Fauteuils et quatre Chaises de salon en acajou, recouverts de velours grenat en bon état.

Une Salle à manger, comprenant : un Buffet à vitrines et à deux corps, une Table avec un seul pied et trois allonges, et six Chaises canonnées, le tout en vieux chêne sculpté.

Glaces, Berceau, Bouteilles vides, Baignoire, Vaiselle, Batterie de cuisine, Poêles, Calorifères.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,

apposée A-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Etampes, le 13 Septembre 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio

Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Etampes, le 1873.

Deux Tours, un Etaou, et Outils de tourneur.

Plusieurs Outils de tisserand, Fil.

Et quantité d'autres objets.

Au comptant.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le Dimanche 21 Septembre 1873, à midi,

A ORMOY-LA-RIVIÈRE,

EN LA MAISON DE M. JOUANNEAU PÈRE,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Un ANE, ses harnais et sa voiture, une Tapisserie, un Tomberau neuf, trois Caisses de tilbury, une Char-rue reversoir, un Tarare, un Coupe-racines, un Rou-leau, et autres instruments de culture.

Environ sept cents Bourrées et cinq stères de Bois de corde.

Paille de blé et d'avoine, et Foin.

Une Armoire, un Secrétaire, et autres objets.

Crédit aux personnes solvables.

AVIS

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances à primes fixes contre l'Incendie, Etablie à Paris, rue de Châteaudun, n° 44.

Par décision spéciale du Conseil d'Administration M. Chaussat Jacques-Eugène, a été nommé agent-fondé de pouvoirs de la Compagnie du Soleil dans l'arrondissement d'Etampes, en remplacement de M. Lefèvre, agent général, actuel à Corbeil.

En conséquence, les personnes qui ont contracté ou qui voudraient contracter des assurances avec la Compagnie dans l'agence d'Etampes, sont priées de vouloir bien s'adresser à partir de ce jour, à M. Chaussat, son nouveau représentant.

Constituée en 1829, au Capital de six millions de francs, la Compagnie du Soleil dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes annuelles, d'un Capital de garantie de plus de vingt millions de francs.

Elle assure aux conditions les plus libérales les pro-

AGENCE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE FRANCE

ALFRED DUDOUY, 38, rue Notre Dame-des-Victoires, Paris.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX

DE LA SOCIÉTÉ DES MANUFACTURES DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

Dosant 22 à 25 p. 100 de phosphate soluble et réduct.

12 fr. les 100 kilog., poids net, emballage gratuit sur wagon à Chauny.

41 fr. 50 — par quantité au-dessus de 50,000 kilog.

Sulfate d'ammoniaque dosant 20 à 21.33 pour 100 azote, nitrate de soude 44 à 46 pour 100 azote et autres produits chimiques pour engrais.

Engrais humains recueillis par le procédé P.-N. Goux, 47 fr. le mètre cube.

Par suite des marchés que l'agence passe avec les grandes maisons de production au profit de l'agriculture, elle livre à des prix inférieurs à ceux du commerce. — Tous les produits sont contrôlés sévèrement par l'Agence et leur titre garanti. (DEMANDER LES TARIFS)

POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

PRIX EN VRAIC à la VOIERIE, 80 francs les 1,000 kilogrammes de 12 hectolitres 1/2. — PRIX EN SACS PERDUS PLÔMÉS, en gare à Noisy-le-Sec, 90 francs les 1,000 kilogrammes de 12 hectolitres 1/2.

PAIEMENT :

1° Comptant en espèces ou par chèques sur un banquier de Paris, avec 5/0 d'escompte; — 2° Traités acceptés à trois mois, payable à mon domicile indiqué ci-après, avec 1/2 0/0 d'escompte; — 3° Traités acceptés à six mois, payable à mon domicile, sans escompte.

Adresser les commandes à l'agent général de la Compagnie.

TH. PILTER, QUAI JEMMAPES, 63, PARIS.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates like 6 Septembre 1873 and various grain types like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 6 au 12 Septembre 1873.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 6, Lundi 8, Mardi 9, Mercredi 10, Jeudi 11, Vendredi 12. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0, and Emprunt 1872.